

Au cœur de l'Europe...

LE POUVOIR OPAQUE DES LOBBIES

Les trois principales institutions européennes - le Parlement, le Conseil et la Commission - sont-elles gangrenées de l'intérieur par d'innombrables groupes de pression ? C'est ce que laissent entendre plusieurs études récentes (1), qui s'inquiètent de la puissance d'intervention de ces lobbies dans le processus de décision européen. Jusqu'à parasiter le fonctionnement démocratique normal et à mettre en péril la santé du citoyen européen ? D'autres auteurs nuancent ce propos, en insistant sur l'utilité de ces groupes d'experts.

1

Avec le soutien du service Education
permanente de la Communauté
française Wallonie-Bruxelles



Cette analyse est disponible en format pdf (A4) sur notre site www.vivre-ensemble.be Elle peut être reproduite et publiée. Nous vous demandons de mentionner la source et de nous transmettre copie de la publication.

Vivre Ensemble Education, 2009

Que masque ce vocable « franglais » de lobbies ? **Ce sont des groupes de personnes qui exercent une pression en vue d'obtenir ou de maintenir des intérêts particuliers.** L'activité de lobbyisme consiste à peser sur les décideurs pour que les législations communautaires servent ou, au moins, ne desservent pas les intérêts de groupes privés.

Il s'agit de firmes internationales, de syndicats, d'associations de consommateurs, de cabinets juridiques, d'agences de relations publiques, d'organisations non gouvernementales. Par exemple, certains soutiennent l'introduction d'OGM dans l'alimentation ; d'autres s'y opposent. D'autres encore veulent imposer de nouvelles normes pharmaceutiques. Un club au nom pittoresque, « les amis du cochon », défend les éleveurs de porcs envers et contre tout, et surtout contre les sanctions de l'Union européenne... ! Face à eux, des associations au pouvoir très limité tentent de défendre l'intérêt général ou celui des catégories sociales défavorisées.

Par ailleurs, les 250 représentations des régions d'Europe, installées dans la capitale belge, attendent les sessions parlementaires pour faire bénéficier leurs projets des Fonds européens.

On recenserait actuellement à Bruxelles 15 000 lobbyistes professionnels et 3000 groupes de pression actifs, dont 950 défendent des intérêts industriels et 300 sont issus de multinationales. Les plus influents sont ceux de la chimie et de l'agriculture. !

Les sommes annuelles consacrées à cet effet par les grandes firmes dépasseraient le milliard d'euros !

La stratégie du noyautage...

Ces lobbyistes s'insinuent dans tous les lieux de décision européens, en intégrant les 1200 comités d'experts qui élaborent les projets de directives. Leur influence est considérable, car c'est à Bruxelles que se décident 70 % des législations nationales. Sur des questions aussi fondamentales que les changements climatiques, le comité dit « du carbone propre » est composé très majoritairement de représentants de grandes entreprises comme Siemens et EDF ; la mouvance écologique y est minorisée. Un député affirme qu'« *il n'est pas rare que les lobbies nous soumettent directement les amendements qu'ils souhaitent que nous proposons* » !

L'action de ces « professionnels de l'influence » ne s'arrête pas à la prise de décision. Certains n'hésitent pas à faire pression sur les mesures d'exécution des actes législatifs. D'autres parviennent à freiner la transposition d'une directive dans un droit national. Pour une grande entreprise, chaque jour gagné peut

représenter beaucoup d'argent.

La santé des Européens menacée par de puissants groupes industriels

En 2001, la Commission européenne lance un ambitieux plan de contrôle des produits chimiques : c'est le projet de directive « REACH » (2). A l'époque, 100 000 substances présentes dans des biens de consommation courante sont commercialisées sur le marché continental, mais 99 % d'entre elles n'ont pas été testées pour en évaluer les effets sur l'environnement et la santé. La fédération européenne des entreprises chimiques (140 personnes employées à Bruxelles...) déclenchera une formidable

Les ONG ne constituent que 10 % de ces groupes d'intérêt. C'est le pot de terre contre le pot de fer !

campagne de sabotage de la future réglementation, en faisant le siège des 20 commissaires et de leurs cabinets, en alertant les gouvernements nationaux (Jacques Chirac, Tony Blair, Gérard Schröder et même le secrétaire d'Etat américain Colin Powell interviendront auprès de Romano Prodi, président de la Commission de l'époque... !), en mobilisant certains médias proches du secteur patronal et en argumentant sur les risques de... désindustrialisation de l'Europe !

La directive REACH entrera en vigueur le 1^{er} juin 2007, mais entre-temps, elle aura été vidée d'une bonne part de son contenu et rendue moins contraignante. L'industrie continuera à vendre des produits hautement inquiétants, même si des solutions de rechange plus saines existent !

Dernier avatar, fin 2008 : la Commission persistait à vouloir introduire, dans la directive, des dérogations à l'interdiction de l'amiante. Le lobby de cette fibre mortelle avait encore frappé ! Heureusement, d'autres groupes de pression sont en train de réagir vivement auprès du Parlement européen.

Un mal nécessaire ?

En fait, l'Europe a suscité elle-même des bataillons de lobbyistes, chargés de l'accompagner dans son travail législatif. La haute technicité des dossiers a rendu inévitable, voire indispensable la présence d'experts dans tous les secteurs d'activités. Le syndicat européen des patrons le confirme : « *Notre démarche est légitime. Pour rédiger de bons textes, les députés ont besoin de l'avis de toutes les parties prenantes et ils sont souvent demandeurs de conseils.* »

Mais les informations sollicitées ne sont pas neutres. La plupart des groupes de

pression sont à la solde d'intérêts particuliers. Et ce n'est pas l'addition de ceux-ci qui permet de se rapprocher du bien commun ! De plus, les lobbies ne jouent évidemment pas à armes égales sur le terrain de l'influence : les sociétés commerciales peuvent se payer quantités d'études pour justifier leur point de vue, à la différence des ONG.

Des formes de régulation ont été tentées en 2005 par le commissaire européen Sim Callas en vue de renforcer les règles de transparence appliquées aux institutions européennes comme aux groupes d'intérêts. Mais il a dû faire machine arrière. L'Exécutif européen s'est contenté de créer, en juin 2008, un registre des groupes de pression, où ceux-ci sont ... invités à déclarer leurs sources de financement ainsi que leurs principaux clients. Cette inscription n'est donc pas obligatoire !

La haute technicité des dossiers a rendu inévitable, voire indispensable la présence d'experts dans tous les secteurs d'activités.

L'Europe compte toujours sur l'autorégulation par les groupes d'intérêt eux-mêmes, comme on a cru longtemps à l'auto-discipline des grandes

banques pour canaliser les dérives du système financier. On en mesure aujourd'hui toute l'hypocrisie et... toute l'inefficacité !

Des lobbies alternatifs

Des coalitions d'associations humanitaires s'efforcent d'organiser des contre-pouvoirs citoyens, visant à défendre l'intérêt général. Ainsi, Handicap International a été à la base de la mobilisation qui a réussi à faire interdire l'usage des mines antipersonnel. Autre illustration : Greenpeace mène avec d'autres un combat difficile afin qu'un projet de réglementation, actuellement en débat dans les instances européennes,

oblige les constructeurs automobiles à réduire les émissions de CO2 de leurs voitures neuves.

Le mouvement international ATD - Quart Monde s'est imposé, depuis plus de trente ans, comme acteur incontournable auprès des autorités européennes pour que la voix et les attentes des populations les plus démunies soient prises en compte.

Le Réseau Financement Alternatif en Belgique a réalisé des études sur l'exclusion bancaire, ce qui a débouché sur l'instauration d'un service bancaire universel. Cette avancée législative inspire maintenant d'autres pays d'Europe.

Sous l'impulsion de quelques chercheurs indépendants de « l'Observatoire de l'Europe industrielle », financé par des fondations caritatives, un consortium d'O.N.G. renforce sa campagne pour mettre fin aux privilèges corporatistes et au secret qui entoure le lobbying.

La démocratie face à la puissance des entreprises

Ces pratiques de lobbyisme existent partout et depuis les temps les plus reculés. A l'ombre des pouvoirs ont toujours gravité d'habiles avocats d'intérêts privés les plus divers. Aux USA et en Grande-Bretagne, ces groupes de pression sont davantage (re)connus et réglementés, quoiqu'insuffisamment. En France et en Belgique, ce n'est pas le cas. Une obligation d'information et de transparence dévoilerait au moins les pressions des uns et des autres et mettrait en lumière le manque de défenseurs du bien commun ou des catégories défavorisées. Une piste essentielle pour rendre une légitimité à nos démocraties représentatives en crise !

Alex Carey, professeur australien de sociologie résume bien l'enjeu : « **Le 20^e siècle a été marqué par trois**

phénomènes d'une importance politique capitale : l'expansion de la démocratie, l'extension du pouvoir des entreprises et le développement de la propagande industrielle qui vise à protéger le pouvoir des grandes entreprises contre la démocratie. »

Luc Uytdenbroek
Vivre Ensemble Education

Sources :

- « Lobbying : le loup industriel dans la bergerie européenne », dossier de la revue Imagine, 7-8 / 2005.
- « Quand les lobbies (dé)font les lois », Marie Bénilde, Le Monde Dipl., 3/2007.
- « Ces lobbies qui font l'Europe », Le Soir, 6/4/2007.
- « Lobbyiste alternatif, B. Bayot », P. Van Campenhout, La Libre, 22/12/2007.
- « Greenpeace », rapport annuel 2007.

(1) « Les lobbies à l'assaut de l'Europe », Bernard Lecherbonnier, Albin Michel, 2007.

« Lobbying européen », Daniel Guéguen, Europolitique, 2006.

« L'industrie du mensonge », John Stauber et Sheldon Rampton, Agone, 2004.

(2) « R.E.A.C.H. » signifie en anglais: Registration, Evaluation and Autorisation and of Chemicals (en français: enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques.)